

DOSSIER DE PRESSE

Un nouveau visage pour le Stade départemental Yves-du-Manoir

CONTACT PRESSE

Julien Rémy

Tél. : 07 64 61 77 95

Courriel : jremy@hauts-de-seine.fr



#DépartementSportif

**TERRE
2024
DE JEUX**



www.hauts-de-seine.fr

SOMMAIRE

Le Stade départemental Yves-du-Manoir après travaux	p.3
Deux opérations pour une rénovation complète & Des bâtiments et des matériaux exemplaires au niveau environnemental ..	p.4
Description détaillée du projet & Calendrier et financement	p.5
Les visuels	p.6
Le Stade départemental Yves-du-Manoir, un lieu chargé d'histoire	p.7
Le Département des Hauts-de-Seine en route pour les Jeux de Paris 2024	p.8

Plan d'ensemble après travaux



- > 2 terrains synthétiques éclairés pour le hockey sur gazon et 1 tribune attenante de 1 000 places ;
- > 2 bâtiments neufs (avec locaux administratifs et techniques, vestiaires, salles de réunion, salles de réception et 2 salles de musculation mutualisées) ;
- > Le terrain olympique refait (surface et éclairage) avec sa tribune historique remise aux normes ;
- > 4 terrains de football (synthétiques et éclairés) ;
- > 3 terrains de rugby (synthétiques et éclairés) ;
- > 1 nouvel anneau d'athlétisme de 200 mètres (de 4 couloirs, avec en plus 6 couloirs de sprint parallèles de 100 m intégrés sur une longueur, 6 couloirs de sprint parallèles de 70 mètres à l'intérieur de l'anneau, 1 aire de saut en longueur et 1 aire de lancer) ;
- > 1 parking proposant 180 places pour les véhicules et 100 places pour les 2 roues.

Deux opérations pour une rénovation complète

La rénovation du Stade départemental Yves-du-Manoir comprend :

> **La construction de nouveaux bâtiments et la rénovation de l'ensemble des terrains sportifs**, attribuées au groupement lauréat mené par l'entreprise générale Léon Grosse, accompagnée notamment des cabinets d'architectes Celnikier & Grabli architectes et olgga architectes, de Muriel Consigny Paysages, de Boa concepteurs lumières, des bureaux d'études Verdi, Eléments Ingénieries et Techni'cité et de l'entreprise de maintenance Cram.

> **La réhabilitation et la mise aux normes de la tribune historique**, avec une équipe de maîtrise d'œuvre pilotée par l'Atelier Dutrevis, accompagné du bureau d'études OTE. L'opération vise à réhabiliter et remettre aux normes ce bâtiment tout en respectant l'esprit historique de cette tribune édifée pour les Jeux de 1924 par l'architecte Faure-Dujarric. Pour cela, l'architecte en chef du Patrimoine Pierre-Antoine Gatier a été mandaté pour effectuer une étude historique du site visant notamment à redonner les couleurs d'origine à la structure de l'auvent de cette tribune.



Des bâtiments et des matériaux exemplaires au niveau environnemental

Les enjeux principaux de l'opération de restructuration du stade Yves-du-Manoir sont bien sûr le respect des délais contraints liés à l'événement olympique, mais les **ambitions d'excellence environnementale** particulièrement développées sur cette opération :

- Un bilan carbone maîtrisé analysé sur le cycle de vie des ouvrages et durant les travaux.
- Atteinte du niveau E3C1, selon le label « E+C- » (haute performance énergétique et bilan carbone réduit).
- 50% de la production d'électricité sera réalisée sur le site, et couverture à hauteur de 50% par des énergies renouvelables des besoins chauds/froids.
- 50% de construction bois minimum, avec un bois 100% labellisé.
- 90% de réemploi ou recyclage des déchets et des terres de chantier.
- 0 rejet d'eau pluviale dans les réseaux communaux.

Le projet lauréat apporte une réponse de qualité aux enjeux importants de cette opération d'envergure, avec des bâtiments fonctionnels, un traitement architectural soigné, une démarche de conception et un choix de matériaux à la hauteur des ambitions d'excellence environnementale du Département.

Description détaillée du projet

Les travaux seront découpés en plusieurs phases d'aménagement :

- Pour la réhabilitation de la tribune d'honneur :
 - Début des travaux de démolition : 3^{ème} trimestre 2021
 - Début des travaux de la tribune : mars 2022
 - Fin des travaux : 31 décembre 2023

- Pour les opérations de réaménagement du stade :
 - Dépôt du Permis de construire : avril 2021
 - Début des travaux : janvier 2022
 - Fin des travaux : 31 décembre 2023

Les travaux seront finalisés au plus tard fin décembre 2023, pour une mise à disposition partielle du site à Paris 2024 de fin février à novembre 2024, avec une mise à disposition exclusive du 12 juillet au 15 septembre 2024.



La Fédération Française de Hockey s'implantera de manière pérenne au Stade départemental Yves-du-Manoir qui deviendra, pour les années à venir, le berceau du hockey sur gazon dans l'hexagone. Le site accueillera le Centre National d'Entraînement des Equipes de France de la Fédération avec deux terrains synthétiques de hockey (compétition et entraînement), une tribune pérenne attenante de 1 000 places et des locaux pour accueillir la Fédération, la Ligue Ile-de-France et le Comité départemental de Hockey, mais également, à terme, un club résident des Hauts-de-Seine, le Racing Club de France Hockey 92 Colombes.

Quatre terrains de football et trois terrains de rugby, tous éclairés et en synthétique, ainsi qu'un nouvel anneau d'athlétisme, prendront place au niveau de la plaine de jeux actuellement existante.

Deux bâtiments neufs seront construits avec un objectif d'excellence environnementale afin d'accueillir des locaux administratifs et techniques, des vestiaires, des salles de réunion et espaces réceptifs mutualisés, ainsi que deux salles de musculation mutualisées. Ces installations répondront aux besoins du Département, de la Fédération et de son Centre National d'Entraînement, des publics scolaires et universitaires, des associations et des clubs sportifs, notamment du Racing Club de France Football 92 et du Racing Club de France Rugby.

Le site sera clôturé dans son intégralité avec accès contrôlés. Le nouveau parking sera prévu pour le stationnement de 180 véhicules, assorti d'une zone 2 roues de 100 places.

Calendrier et financement

Coût global du projet : 80 M€

Le coût global du projet d'ensemble, intégrant la réhabilitation de la tribune historique, les nouveaux bâtiments et le réaménagement des terrains sportifs, est estimé à 80 M€, avec une contribution de 12 M€ versée par la SOLIDEO, Société de Livraison des Ouvrages Olympiques, au Département pour les travaux dits héritage. Cette contribution est financée par le Département lui-même à hauteur de 3 M€, l'Etat à hauteur de 4 M€ et la Région pour 5 M€. Le coût net prévisionnel estimé s'élève donc à 71 M€ pour le Département.

Calendrier : Début des travaux, fin 2021, avec la réhabilitation de la tribune d'honneur. L'ensemble des opérations devrait être achevé pour fin 2023.

Les visuels



Le Stade départemental Yves-du-Manoir, un lieu chargé d'histoire



Champ de courses au 19^e siècle, l'hippodrome est alors transformé en stade et y accueille des compétitions d'athlétisme, de rugby et de football dès 1907.

Pour les Jeux Olympiques de Paris, en 1924, le Comité d'organisation a la volonté de bâtir un stade olympique aux portes de la Capitale, en lieu et place de l'ancien hippodrome de Colombes. Une enceinte de 45 000 places comprenant 20 000 assises. Pour la première fois, les athlètes sont également logés dans un village olympique, dans des cabanes en bois. Le 5 juillet 1924, la cérémonie d'ouverture se déroule devant environ 40 000 spectateurs.

Gaston-Doumergue, Président de la République, y proclame officiellement l'ouverture des Jeux, en présence des membres du Comité International Olympique, et de son Président, le célèbre baron Pierre-de-Coubertin. 3 089 athlètes, dont 135 femmes, représentant 44 nations, se sont mesurés autour des 17 sports retenus pour cette 8^e olympiade de l'ère moderne.

Par la suite, celui qui portera officiellement le nom de Stade olympique Yves-du-Manoir à partir de 1928, deviendra un lieu incontournable de la scène sportive nationale et mondiale avec près de 250 rencontres internationales dans plusieurs disciplines. Parmi les plus mémorables, impossible d'oublier la finale de la Coupe du Monde de football et les Championnats d'Europe d'athlétisme en 1938, le quart de finale de coupe d'Europe le 5 mars 1969 entre l'Ajax et Benfica avec 63 638 spectateurs (record d'affluence) ou le Championnat du Monde de boxe Bouttier-Monzon en 1972 devant 40 000 spectateurs.

L'Histoire du Sport s'est en partie écrite dans ce stade mythique qui a été le théâtre de 17 records du monde entre 1924 et 1980, de 42 finales de Coupe de France entre 1924 et 1971 et de 79 matchs de l'équipe de France de football. Plus récemment, le stade Yves-du-Manoir, racheté par le Département des Hauts-de-Seine au Racing Club de France en décembre 2002, était l'antre des joueurs du Racing 92, le club de rugby des Hauts-de-Seine, avant leur déménagement à Paris La Défense Arena.

Le Département des Hauts-de-Seine en route pour les Jeux de Paris 2024



Le Département des Hauts-de-Seine compte vivre et partager la magie des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 avec ses habitants.

Labellisé *Terre de Jeux 2024* en 2020, le Département des Hauts-de-Seine continuera ainsi à promouvoir le sport comme vecteur de partage, d'émotions, de cohésion et d'éducation, notamment auprès des jeunes.

Lors de la Semaine Olympique et Paralympique (notre photo), en février 2020, la collectivité a ainsi soutenu le Creps Ile-de-France pour faire bouger plus de 500 scolaires, collégiens et lycéens. Réunis autour d'une cause commune (le diabète et le sport), les athlètes en herbe se sont mesurés sur plusieurs disciplines olympiques et paralympiques.

Les athlètes de haut niveau des clubs des Hauts-de-Seine, ambassadeurs et porteurs des valeurs olympiques, sont accompagnés par le Département des Hauts-de-Seine dans leur quête d'excellence. En raison du report des Jeux de Tokyo 2020, les préparations des sportifs et les coûts induits ont été rallongés. Le Département des Hauts-de-Seine a ainsi décidé de créer une bourse individuelle de soutien de 3 500 euros pour leur venir en aide. Les futurs médaillés seront également récompensés (2 500 € pour une médaille de bronze, 5 000 € pour l'argent et 7 500 € pour l'or).